



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 59415

## Texte de la question

M. Joseph Parrenin souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la crise bovine pour les transporteurs de bestiaux. Ces professionnels sont, après les agriculteurs, concernés par la baisse sensible de leurs revenus. Les mesures gouvernementales d'aide à la filière bovine et notamment la circulaire du DAF/S DFA/C2000-1522 du 15 décembre 2000 exclut de son champ d'application les transporteurs qui pourtant se trouvent confrontés à des problèmes de trésorerie. Aussi, il lui demande de prendre en considération cette situation afin de proposer des mesures tendant à répondre aux attentes légitimes de cette catégorie professionnelle.

## Texte de la réponse

Prenant en compte les conséquences de la crise qui a touché ce secteur, le Gouvernement a pris les mesures urgentes et nécessaires qui ont facilité un rétablissement progressif de la commercialisation des bovins. En particulier, les plans successifs de soutien aux éleveurs, aux négociants et aux entreprises de transformation se sont concrétisés par la publication, le 22 mai dernier, d'un décret d'avance portant ouverture de plus de 2,2 milliards de francs sur le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche. L'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL) indiquait récemment qu'une reprise sensible de la production de gros bovins finis au deuxième trimestre devrait se poursuivre au troisième trimestre. En avril, l'abattage des veaux de boucherie connaissait une nette hausse par rapport à 2000 (+ 5,2 % en volume), permettant de débloquer les abattages reportés à la suite des perturbations du marché. Parallèlement, les viandes qui ont bénéficié du report de consommation, comme la viande ovine, la viande de volaille ou de cheval, ont connu un niveau élevé de production nationale au premier trimestre (+ 2,7 % pour les ovins, + 3,1 % pour les volailles et + 29 % pour les équins) et au deuxième trimestre. Du fait du rétablissement du marché de la viande bovine, qui se confirme actuellement, la situation des transporteurs de bestiaux devrait donc connaître une amélioration après plusieurs mois difficiles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joseph Parrenin](#)

**Circonscription :** Doubs (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59415

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 avril 2001, page 1888

**Réponse publiée le :** 27 août 2001, page 4884